



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exposition

Question écrite n° 84723

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur le respect de la laïcité. Le 19 mai 2015, le cardinal archevêque de Paris, M. André Vingt-Trois, a inauguré l'exposition « Mésopotamie, carrefour des cultures, grandes heures des manuscrits irakiens » aux Archives nationales situées dans le 3ème arrondissement de Paris. Un communiqué des « frères Prêcheurs » du 5 mai 2015 concernant l'évènement affiche une ambition d'instrumentalisation de l'évènement au profit de la culture chrétienne. Il lui demande s'il ne s'agit pas d'une remise en question de la loi du 9 décembre 1905, notamment de son article 2, qui dispose que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

Texte de la réponse

L'exposition « Mésopotamie, carrefour des cultures. Grandes heures des manuscrits irakiens » a été inaugurée le mardi 19 mai 2015, à 18 h, par Monsieur Hervé Lemoine, directeur chargé des Archives de France et Madame Françoise Banat-Berger, directrice des Archives nationales, en présence de l'ambassadeur d'Irak et du président de la Bibliothèque nationale de France. Durant la matinée, une visite privée du cardinal-archevêque de Paris s'est déroulée entre 10 h et 10 h45, et ne constituait en rien une inauguration de l'exposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84723

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5332

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8198